



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

D3210-Direction générale des services VGP-Assemblées - VGP

DELIBERATION N° D.2026.04.15 **du Conseil communautaire du 14 avril 2026**

Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional (PNR) de la Haute vallée de Chevreuse. **Désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2026.**

Date de la convocation : 7 avril 2026

Date d'affichage : 15 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Vanessa AUROY

Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président: M. François de MAZIERES

Sont présents :

M. Richard RIVAUD, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Lydie DUCHON, Mme Magali LAMIR, Mme Jane-Marie HERMANN, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Florence MELLOR, M. Philippe PAIN, M. Erik LINQUIER, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Olivier LEBRUN, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Pascal THEVENOT, Mme Sonia BRAU, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Emmanuel LION, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DE MAZIERES, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Vanessa AUROY, M. Henri LANCELIN, Mme Christine CARON, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Patrice BERQUET, M. Stéphane GRASSET, M. Jérémy DEMASSIET, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Marie SEZNEC, M. Stéphane GAULTIER, Mme Anne PERE-BRILLAULT, Mme Daniela ORTENZI-QUINT, M. Richard DELEPIERRE, Mme Johanne LEDANSEUR, M. Eric TARDIF, Mme Sophie BRONNER, M. Samer EL SOKHON, M. Jean-Philippe OLIER, M. Marc SOREL, Mme Magali DUCHAMP, M. Richard LEJEUNE, M. Luc WATTELLE, M. Yves JOURDAN, Mme Sophie MARVIN, M. Mehdi BELKACEM, M. Othman NASROU, Mme Valérie LABORDE, M. Emmanuel TAMBRUN, M. Michel AUBOUIN, M. Pierre ERNESTY, Mme Violaine DECRE, M. Frank DELVAU, Mme Virginie JAMIN, M. Philippe BENASSAYA, M. Wenceslas NOURRY, M. Jean-Paul RIGAL, M. Christophe MOLINSKI, Mme Virginie STRAWA-BAILLEUL, M. Nicolas FOUQUET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Anne COSPEREC, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Coralie BELMER, M. Antoine LEMARCHAND, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Dominique SERVAIS, Mme Marie-Pascale BONNEFONT

Absents excusés:

Mme Marie-Agnes AMABILE.

M. Michel BANCAL (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. Nicolas FOUQUET), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Aline TEMENIDES (pouvoir à M. Richard DELEPIERRE), Mme Elodie DEZECOT (pouvoir à M. Jérémy DEMASSIET).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.5211-1, L.5212-1, L.5216-5 et L.5721-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2022-490 du 5 avril 2022 modifiant le décret n° 2011-1430 du 3 novembre 2011 portant classement du parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse ;

Vu la désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional (PNR) de la Haute vallée de Chevreuse pour la mandature 2020-2026, actualisée en dernier lieu par la délibération n° D.2022.06.18 du 29 juin 2022 (pour mémoire) ;

Vu la charte en vigueur du PNR de la Haute vallée de Chevreuse ;

Vu les statuts en vigueur du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de la Haute vallée de Chevreuse ;

Vu les statuts en vigueur de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

• Le Syndicat d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional (PNR) de la Haute vallée de Chevreuse assure sur le territoire du parc la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menés par ses partenaires :

- protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,
- contribuer à l'aménagement du territoire,
- contribuer à un développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie,
- assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines précités et contribuer à des programmes de recherche.

La charte du PNR définit l'orientation générale des actions du Syndicat mixte.

Le Parc compte actuellement 55 communes membres, pour 114 000 habitants et 65 000 hectares.

Conformément aux statuts du Syndicat mixte, la commune de Châteaufort étant inscrite dans le périmètre du PNR, Versailles Grand Parc adhère au Syndicat et doit à ce titre désigner ses représentants (un titulaire et un suppléant) au sein du comité syndical pour la nouvelle mandature.

• Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, l'élection des membres a lieu en principe au scrutin secret mais le Conseil communautaire a la faculté de ne pas recourir à une telle modalité et de procéder au vote au scrutin public s'il le décide à l'unanimité.

Les candidats sont appelés à se faire connaître.

Les candidats déclarés sont les suivants :

Titulaire : Patrice Berquet

Suppléant : Sandrine Murgadella.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional (PNR) de la Haute vallée de Chevreuse pour la mandature 2026 ;
- 2) de désigner les **représentants titulaire et suppléant suivants de la communauté d'agglomération au sein dudit Syndicat :**

Titulaire	Suppléant
Patrice BERQUET	Sandrine MURGADELLA

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 70

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 75 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 75 voix

affichage.